

Session: _____ Date de l'examen: _____ Lieu de l'examen : _____

Structure organisatrice: _____ N°: _____

Le délégué CTR _____ a pu valider les contrôles de conformité suivants: Oui/Non

- chaque candidat a 18 ans,	
- chaque candidat est licencié à la FFESSM,	
- chaque candidat est titulaire du niveau 3 au moins ou d'un brevet équivalent,	
- chaque candidat a la carte RIFAP	
- chaque candidat présente l'original d'un certificat médical de moins d'un an et signé par un médecin fédéral ou médecin du sport ou médecin hyperbare ou médecin de la plongée, sauf pour la présentation du groupe "théorie et connaissances générales".	
- chaque candidat peut présenter ses 3 aptitudes valides, signées par un E3 licencié	
C1 : Remontée Sans Embout (RSE) (validité 9 mois),	
C2 : Intervention sur un plongeur en difficulté à 40 m. (validité 9 mois),	
C3 : Comportement de guide de palanquée comprenant les espaces d'immersion correspondant aux PE12, PE20 et PE40. (validité 9 mois).	
- l'ensemble de l'examen (3 grp d'épreuves) se déroule en continu dans un délai de 4 jours,	
- les épreuves du groupe 1 et du groupe 2 ont été évaluées en suivant les grilles adoptées en comité régional	
- les épreuves pratiques aquatiques (1 à 6) le candidat est équipé des même palmes et masque.	
- les épreuves pratiques du premier groupe (hormis le capelé) sont effectuées avec ou sans tenue isothermique (18°C).	
- Les l'épreuve du capelé du premier groupe et les épreuves n° 4 à 6, sont toutes effectuées avec un même lestage annulant à -3m la flottabilité de la même tenue isothermique.	
- les épreuves pratiques se font en pleine mer sans l'aide d'éléments extérieurs.	
- pendant les épreuves pratiques, les candidats interviennent uniquement sur des moniteurs	
- la durée de l'ensemble des quatre épreuves écrites 8 à 11 ne dépasse pas 3 heures,	
8 - Résolution d'au moins un problème de tables de plongée MN90 (PV CTR 21/06/2005)	
9 - Symptômes et traitements immédiats des accidents de plongée (PV CTR 21/06/2005)	
10 - Notions pratiques de physique appliquée à la plongée (PV CTR 21/06/2005)	
11 - Notions pratiques de physiologie appliquée à la plongée (PV CTR 21/06/2005)	
- l'épreuve 12 - Notions pratiques et théoriques sur le matériel est orale	
- l'épreuve 13 - Réglementation est orale ou écrite (prescriptions CTR du 21 juin 2005).	
- les sujets théoriques sont conformes aux attendus définis dans le manuel du moniteur et en harmonisation avec les prescriptions CTR du 21 juin 2005.	
- chaque candidat a bien participé à l'ensemble des épreuves sans abandonner,	
- la composition du jury est conforme aux textes en vigueur, Tous les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale d'un certificat médical en cours de validité	
le président est au moins E4	
le délégué CTR est au moins Instructeur régional	
le nombre de MF1 ou BEES1 n'exède pas 1/2 du nombre des membres du Jury	
- le jury de chaque atelier comporte un examinateur E4 licencié sauf pour les épreuves du premier groupe qui peuvent être encadrées par des E3,	
- les résultats annoncés sont conformes aux totaux de points obtenus par chaque candidat,	
- les bordereaux fichier Excel est sont correctement renseignées.	

(Document à retourner à la CTR avec le fichier bordereau excel)

Signature du délégué CTR